



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

# Pharnext S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre***

Assemblée générale mixte du 17 juillet 2020 - résolutions n°29, 31  
Pharnext S.A.  
Immeuble Vivaldi, 11-13 Rue René Jacques - 92310 Issy-les-Moulineaux  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Lison Chouraki Audit**  
3, rue Anatole de la Forge  
75017 Paris  
France

## **Pharnext S.A.**

Siège social : Immeuble Vivaldi, 11-13 Rue René Jacques - 92310 Issy-les-Moulineaux

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 17 juillet 2020 - résolutions n°29, 31

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société, ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation est fixé à 1 200 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro, étant précisé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra jamais dépasser la limite globale de 10 % du capital existant de la société à la date de décision de leur attribution, et que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu de 20 201,47 euros fixé à la 31<sup>ème</sup> résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.



**Pharnext S.A.**

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation  
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

Paris La Défense, le 1er juillet 2020

Paris, le 1er juillet 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Lison Chouraki Audit

Cédric Adens  
Associé

Lison Chouraki  
Associée